

## BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

# RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

**EXERCICE 2024** 

#### SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « régie d'action sociale »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « régie d'action sociale »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « régie d'action sociale »	4
2.2 La dette du budget annexe « régie d'action sociale »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe régie d'action sociale »	6
4. La section de fonctionnement du budget annexe « régie d'action sociale »	7
4.1 Les recettes de fonctionnement du budget primitif	7
4.2 Les depenses de fonctionnement du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « régie d'action sociale »	9
5.1 Les depenses d'investissement du budget primitif	9
5.2 Les recettes d'investissement du hudget primitif	10

## 1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « régie d'action sociale » prévoit un total de crédits :

✓ en section de fonctionnement : 10 700 K€
 ✓ en section d'investissement : 182 K€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

En 2023, le budget annexe « régie d'action sociale » était le réceptacle de l'action sociale principalement offerte aux agents de l'ex-Territoire Istres Ouest Provence. A compter de l'exercice 2024, ce budget porte désormais l'action sociale en faveur de l'ensemble des agents métropolitains. Par conséquent, le budget primitif 2024 du budget annexe « régie d'action sociale » présente des montants en forte hausse au sein de tous les postes de recettes et de dépenses.

#### 2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

#### 2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	<ul> <li>= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles)</li> <li>=&gt; Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement</li> </ul>
Epargne de gestion	<ul> <li>= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large</li> <li>=&gt; Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).</li> </ul>
Epargne brute	<ul> <li>recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement</li> <li>Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement</li> </ul>
Epargne nette	<ul> <li>épargne brute - annuité en capital de la dette</li> <li>Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement</li> </ul>

En K€	Budget voté	Budget voté	Budget primitif	Evolution 2023 / 2024	
EN NE	2022	2023	2024	en K€	en %
Recettes de gestion courante	1 673	3 035	10 700	7 665	72%
Dépenses de gestion courante	1 660	2 988	10 528	7 540	72%
Epargne de gestion courante (EBG)	13	47	172	125	73%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	0,8%	1,6%	1,6%		
Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775	0	0	0	0	100%
Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)	0	0	0	0	
Résultat exceptionnel large	0	0	0	0	100%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	13	47	172	125	73%
Taux d'épargne de gestion	0,8%	1,6%	1,6%		
Recettes réelles	1 673	3 035	10 700	7 665	72%
Dépenses réelles	1 660	2 988	10 528	7 540	72%
Epargne brute (EBE)	13	47	172	125	73%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	0,8%	1,6%	1,6%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0	0	0	0	
Epargne nette (ENE)	13	47	172	125	73%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	0,8%	1,6%	1,6%		
Encours de dette (année précédente)	0	0	0		
Capacité dynamique de désendettement	0,0	0,0	0,0		

Le budget annexe ayant un équilibre financier assuré par une participation du budget principal et l'amortissement de l'actif étant limité, les épargnes ont en conséquence un niveau faible.

Le tableau relatif aux épargnes a une pertinence limitée au regard de l'activité de ce budget annexe.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »					
Sans objet.					

## 3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE REGIE D'ACTION SOCIALE »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du budget annexe « régie d'action sociale » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2022 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2023	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2024
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	30 K€	0	0	30 K€
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	149 K€	73 K€	32 K€	13 K€
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	210 K€	0	0	139 K€
	TOTAL	389 K€	73 K€	32 K€	182 K€

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 389 K€. Ce volume se décline en 3 autorisations de programme respectivement dédiées au parc automobile, à la logistique et à l'informatique.

Les nouveaux investissements 2024 sont dédiés à la mise en place de la nouvelle régie d'action sociale dont le périmètre est élargi à l'ensemble de la Métropole (achat de mobilier, matériel informatique, fournitures, véhicules etc...).

#### 4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

#### 4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Recettes réelles	1 673	3 035	10 700	253%
Recettes de gestion courante	1 673	3 035	10 700	253%
013 - Atténuations de charges	0	23	4	-84%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	365	338	1 349	299%
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations	1 288	2 655	8 974	238%
75 - Autres produits de gestion courante	20	19	374	1868%
Autres recettes d'exploitation	0	0	0	
76 - Produits financiers	0	0	0	
77 - Produits exceptionnels				
Recettes d'ordre	0	0	0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total recettes d'exploitation	1 673	3 035	10 700	253%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0	0	0	-100%
Total recettes d'exploitation cumulées	1 673	3 035	10 700	253%

Pour 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 10 700 K€, en hausse de 253% par rapport au total voté 2023 du fait de la création d'une régie d'action sociale Métropolitaine.

#### Cette augmentation de recettes résulte :

- ✓ Du triplement des produits des services lié aux nouvelles prestations proposées par la régie d'action sociale ;
- ✓ D'une augmentation de la dotation d'équilibre du budget principal au chapitre 74 dotations et participations (+238%) permettant d'équilibrer le budget en section de fonctionnement ;
- ✓ Et d'une forte augmentation de 19 K€ à 1 968 K€ des autres produits de gestion courante liée à la gestion de la billetterie, chèques vacances etc... pour l'ensemble des agents de la métropole.

#### 4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Dépenses réelles	1 660	2 988	10 528	252%
Dépenses de gestion courante	1 660	2 988	10 528	252%
011 - Charges à caractère général	1 049	2 246	7 292	225%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	502	627	875	39%
014 - Atténuations de produits				
017 - RSA / Régularisation de RMI				
65 - Autres charges de gestion courante	109	115	2 361	1953%
Autres dépenses d'exploitation	0	0	0	
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles				
68 - Dotations aux provisions, dépréciations				
Dépenses d'ordre	13	16	16	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13	16	16	0%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total dépenses d'exploitation hors virement	1 673	3 004	10 544	251%
023 - Virement à la section d'investissement 002	0	31	156	400%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"				
Total dépenses d'exploitation	1 673	3 035	10 700	253%

Pour 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 10 528 K€ (contre 2 988 K€ votés en 2023) du fait de l'élargissement du périmètre et des prestations pour l'ensemble du personnel.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ←225% des charges à caractère général liées à l'élargissement des prestations pour l'ensemble des agents de la Métropole;
- → 39% des charges de personnel entrainées par le recrutement de douze agents supplémentaires sur les quatre sites d'implantation de la régie;
- ✓ des autres charges de gestion courante en forte hausse de 115 K€ à 2 364 K€, du fait des nouvelles prestations : aide aux enfants et jeunes handicapés pour les moins et plus de 20 ans, participation chèques vacances, participation voyages pour l'ensemble des agents de la métropole....

#### 5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

#### 5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Dépenses réelles	33	50	182	265%
Dépenses d'équipement	33	32	182	470%
20 - Immobilisations incorporelles (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	33	32	182	470%
Opérations pour le compte de tiers	0	0	0	
458 - Opérations pour le compte de tiers				
Dépenses financières	0	18	0	-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées				
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières		18		-100%
Dépenses d'ordre	0	0	0	
040 - Opérations de transfert entre sections				
041 - Opérations patrimoniales				
Total dépenses d'investissement	33	50	182	265%
Résultat reporté ou anticipé "n-1" 001	0	0	0	
Total dépenses d'investissement cumulées	33	50	182	265%

Pour 2024, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 182 K€, en hausse de +265% par rapport au voté 2023. Cette augmentation est liée aux besoins suivants :

- +139 K euros pour la mise en place du logiciel de gestion de la régie d'action sociale (Dionos);
- +13 K euros pour équiper en matériel informatique les 4 sites ;
- +30 K euros pour l'achat de véhicules.

#### 5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Recettes réelles	3	0	10	44599%
Recettes d'équipement	0	0	0	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le				
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)				
20 - Immobilisations incorporelles				
204 -Subventions d'équipement versées				
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Opérations pour le compte de tiers	0	0	0	
458 - Opérations pour le compte de tiers				
Recettes financières	3	0	10	44599%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3	0	5	22459%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés				
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)				
27 - Autres immobilisations financières			5	
Recettes d'ordre	13	16	16	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13	16	16	0%
041 - Opérations patrimoniales				
Total recettes d'investissement hors virement	16	16	26	61%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	31	156	400%
Résultat reporté ou anticipé "n-1" 001	17	3	0	-100%
Total recettes d'investissement	33	50	182	265%

Pour 2024, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 10 k€, en hausse de +10K€ par rapport au voté 2023.

- ✓ Hausse des recettes d'investissement dû à la prévision du FCTVA qui s'élèverait à 5 K euros en 2024.
   Pour rappel, le FCTVA calculé est basé sur les mandats émis en exercice n-2;
- ✓ Une augmentation de l'autofinancement de 156 K€ soit + 400%;
- ✓ Le remboursement des prêts aux personnels accordés par l'ex comité des œuvres sociales de Martigues pour 5 K euros.